

**RÈGLEMENT DE TAXATION 2015
TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES DE L'ARRONDISSEMENT
ADOPTION LE 27 NOVEMBRE 2014 À 13H15**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance spéciale qui sera tenue le **27 novembre 2014 à 13h15** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air (2^{ième} étage), le conseil d'arrondissement entend adopter le règlement imposant une taxe relative aux services à tous les immeubles imposables de l'arrondissement afin d'assurer le financement des services aux citoyens pour l'exercice financier 2015.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4).

Montréal, le 13 novembre 2014

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement